

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Landerneau

École libre de Garçons.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. par Monsieur F. Berthevas

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. Quatre

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 176

Et combien de pensionnaires ?

R. 152

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. à la Société civile pour l'enseignement primaire

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la rétribution scolaire tout entière

à la disposition du Directeur.

Paroisse de Landerneau

École libre de Filles.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. par M. Broussel et Collober

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. 10

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 350

Et combien de pensionnaires ?

R. 26

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. à la Soc. civ. de Filles

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la Société civile au moyen de la rétribution scolaire et de dons d'élèves

École communale de filles.

5^o L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. Non

Personnel congréganiste. (1)

6^o En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Six

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrégation du St Esprit

Veillez bien, M. le Directeur, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

+ FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

(1) Outre les filles du St Esprit et les autres religieuses mentionnées dans l'Ordo, il y a à Landerneau